

AVIS PUBLIC**Métaux Torngat Ltée****Projet de construction d'une usine de séparation de terres rares dans la zone industrialo-portuaire de Pointe-Noire sur le territoire de la ville de Sept-Îles**

Le projet d'usine de séparation de terres rares de Métaux Torngat Ltée, prévu sur le territoire de Sept-Îles, est indissociablement lié au projet minier de Strange Lake, du même initiateur. Le projet minier consiste en l'exploitation d'un gisement de terres rares lourdes et légères, situé au nord du Québec, à environ 235 km au nord-est de Schefferville. Le minerai y serait extrait et concentré, puis transporté vers Sept-Îles dans des super-sacs placés à l'intérieur de conteneurs maritimes fermés afin d'y être traité.

Initialement envisagée dans le parc Vigneault, l'usine de séparation avait suscité des préoccupations notamment à cause de la proximité du site avec le lac des Rapides. En réponse aux commentaires reçus et à la suite d'une analyse approfondie, Métaux Torngat privilégie désormais l'implantation de son usine dans la zone industrialo-portuaire de Pointe-Noire qui présente une intégration logistique optimale pour le projet.

La durée de vie prévue de l'usine serait de 30 ans, soit la même que celle de la mine. Sa capacité de traitement préliminaire est estimée à un maximum de 1 000 tonnes de concentré de minerai par jour, soit jusqu'à 200 000 tonnes par an. La production annuelle anticipée se situerait entre 2 800 et 3 200 tonnes d'oxydes de terres rares (OTR) séparés et entre 12 000 et 17 000 tonnes d'oxydes de terres rares mélangés.

Les principaux procédés technologiques mis en œuvre comprendraient principalement la sulfatation et la lixiviation, des méthodes éprouvées et largement utilisées dans diverses industries.

L'usine de séparation comprendrait plusieurs zones de procédés et installations de support :

- Des aires de déchargement et d'entreposage du concentré et des intrants;
- Des unités de procédé de cuisson acide (sulfatation) et calcination;
- Des unités de procédé hydrométallurgique de séparation/purification des terres rares;
- Un bassin de collecte des eaux;
- Une usine de traitement des eaux en circuit fermé afin d'éviter tout rejet liquide dans l'environnement;

- Une aire d'accumulation des résidus du procédé;
- Des infrastructures de soutien (bâtiment administratif, ateliers, entrepôt, sous-station électrique, voirie interne, stationnement, etc.).

Par ce projet intégré mine-usine, Métaux Torngat vise à devenir un fournisseur de terres rares responsable et à jeter les bases d'une filière canadienne d'exploitation et de transformation des terres rares contribuant ainsi à réduire la dépendance envers la Chine, qui domine ce marché stratégique, tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement pour les industries clés de l'énergie, du transport et de la technologie.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par Métaux Torngat auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-14-043

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 26 septembre 2025 de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418-521-3830 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs www.environnement.gouv.qc.ca.

Le 27 août 2025

Cet avis est publié par Métaux Torngat Ltée conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).